

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE MOUXY**

ARRETE DU MAIRE

**INTERDISANT LA CIRCULATION CHEMIN DE L'EGLISE,
STATIONNEMENT PARKING DE L'EGLISE, PARKING DE LA VIERGE
EN RAISON DE LA FETE DE NOEL**

Le Maire de la Commune de MOUXY,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la manifestation,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules place de l'église, parking de la Vierge et l'interdiction de circuler chemin de l'église en raison de la fête de Noël vendredi 13 décembre 2024,

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de la fête de Noël, le chemin de l'Eglise sera momentanément fermé le vendredi 13 décembre 2024 de 15 h 30 à 23 h 00.

Le stationnement place de la mairie et parking de la Vierge sera interdit à partir de 14 h 00.

Article 2 :

La signalisation, rendue nécessaire pour l'application de cette mesure et la sécurité de tous, sera à la charge de la commune.

Article 3 :

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie, le centre de secours d'Aix-Les-Bains, Samu, TDL de Savoie chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MOUXY, le 18 novembre 2024



Le Maire,

Armelle PERSON